



COMMUNE DE CHANTERELLE

Note de présentation brève et synthétique

BUDGET PRIMITIF 2020

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2020 a été voté le 9 juin 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux :

- Produits, services, domaine et ventes diverses : 45 612 €
- Impôts et taxes : 50 551 €
- Dotations : 85 038 €
- Loyers divers : 13 005 €

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 194 206 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et indemnités et les charges y afférentes (assurances, charges sociales), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie, les achats de fournitures diverses (techniques et administratives), les prestations de services extérieurs, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts

Les charges du personnel représentent 32 472 €

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 157 566 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux (30 445 € prévision 2020 hors TH [11 541 €] ; 40 910 € en 2019) :

Les dotations versées par l'Etat : 85 038 € prévision 2020 (83 639 € en 2019)

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

- 2020 (prévision) : 58 617 € ; 2019 : 51 500 € ; 2018 : 52 476 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	93 146,00	Excédent brut reporté	72 541,70
Dépenses de personnel	32 472,00	Recettes des services	45 612,00
Autres dépenses de gestion courante	18 9502,00	Impôts et taxes	50 551,00
Dépenses financières	855,00	Dotations et participations	85 038,00
Dépenses exceptionnelles	0,00	Autres recettes de gestion courante	13 005,00
Autres dépenses	12 998,00	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	423,70	Recettes financières	
Total dépenses réelles	158 844,70	Autres recettes	,00
Amortissements	7 903,00	Total recettes réelles	194 206,00
Virement à la section d'investissement	100 000,00	Produits	
Total général	266 747,70	Total général	266 747,70

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

concernant les ménages

. Taxe foncière sur le bâti : 12,72 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 40,68 %

concernant les entreprises

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 0,00 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 30 445 €

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 85 038 € soit une hausse d'environ 1,55 % par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement**a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	34 822,52	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00
Remboursement d'emprunts	14 000,00	FCTVA	11 659,00
Patrimoine immobilier	30 000,00	Excédent capitalisé	38 410,52
Salle polyvalente	1 300,00	DETR Route de Parpaleix	8 926,00
Travaux voirie	62 060,00	Amortissements	7 903,00
Achat matériel	1 300,00	RAR subventions	52 890,00
Bâtiments communaux	5 200,00		
Achat maison Chanonat	12 000,00		
Dépenses imprévues	35,00		
Restes à réaliser	56 478,00		
Total général	219 788,52	Total général	219 788,52

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Changement des fenêtres du gîte de Lascombes et des appartements communaux
- Travaux de voirie (2^{ème} tranche Route de Parpaleix)

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 0,00 €
- de la Région : 0,00 €
- du Département : 12 000,00 €
- Autres :

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

répartis comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2019 : 0,00 €
nouveaux crédits : 266 747,70 €
TOTAL : 266 747,70 €

- Recettes : crédits reportés 2019 : 72 541,70 €
nouveaux crédits : 194 206,00 €
TOTAL : 266 747,70 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

répartis comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2019 : 34 822,52 €
Restes à réaliser : 56 478,00 €
nouveaux crédits : 128 488,00 €
TOTAL : 219 788,52 €

- Recettes : crédits reportés 2019 : 0,00 €
Restes à réaliser : 52 890,00 €
nouveaux crédits : 166 898,52 €
TOTAL : 219 788,52 €

c) Etat de la dette

DATE FIN	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT	AMORT	INTERETS
09/07/2024	70 000,00	33 250,00	7 000,00	484,82
01/12/2029	70 000,00	70 000,00	7 000,00	369,50